

(1)

Promasens

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école? *Promasens*

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé? *village*

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il? *Commune*

Quelle Paroisse? de quelle Agence

? *paroisse et agence de promasens*

que

isons appart-
de chaque école.

déterminé par quarts d'heu-
par exemple on dira, la cir-
conférence du premier quart d'heure
contient vingt-cinq maisons, celle
du second treize, celle du troisiè-
me quatre maisons.)

*Les maisons les plus éloignées
du nombre de trois sont à un
petit quart d'heure.*

3°. Noms des villages, des hameaux,
ou des fermes appartenantes au res-
sort de chaque école.

*Comme tout ressort de promasens,
les enfants ne sont connus que sous la
dénomination des enfants de la Commune
de promasens.*

a. On indiquera l'éloignement de cha-
cun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque
endroit qui la fréquentent? *il sont a nombre de 16.*

(2)

4°. Eloignement des écoles voisines jus-
qu'à une lieue en circonférence? *un quart d'heure*
suivent comme il sont loin

a. Leurs noms. *Echange un quart d'heure.*
Ecublance un quart d'heure.

b. Leurs distances réciproques. *quart d'heure*

II

INSTRUCTION.

5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école? *la lecture l'écriture,*
la Religion et à
aimer la patrie.

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & *il a saccance depuis*
combien dure-t-elle? *deux heures le 24 juin jusqu'au 8 aout.*

7°. Livres élémentaires, lesquels sont en
usage? *on a d'autre livres que ceux que les parrains*
fournissent qui sont pour la plupart
disparates

8°. Préceptes & réglemens, comment
sont-ils observés? *peu de crainte par la faute des parrains*
négligens.

9°. Durée de l'école chaque jour? *deux heures*

10°. Les enfans sont-ils distribués ou
classés? *ils sont distribués*

III

RELATIONS PERSONNELLES.

11°. *Instituteurs.*

a. Qui a établi jusques ici le Régent? *la Commune*
& de quelle manière? *par un plus communal*

b. D'où est-il? *de promasens*

c. Son nom *Emmanuel Jaqueroud*

(3)

- d. Son âge. *23 ans.*
- e. Sa famille, combien d'enfants a-t-il? *ils est encore garçon*
- f. Depuis combien de tems est-il instituteur? *depuis quinze mois*
- g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente? *Laboureur.*
- h. Réunit-il à son office quelque autre fonction? quelles sont-elles? *il réunit la charge de Marguilliers ou clerc d'Église pour servir le curé.*
- 12°. Ecoliers, combien d'enfants fréquentent l'école? *16.*
- a. En hiver, } soit garçons ou filles. *toujours le même nombre.*
b. En été, } *mais plus négligement en été.*

I V.

RAPPORTS ECONOMIQUES.

- s & fonds de chaque école. *point*
- de pareils fonds? *point*
- leur valeur?
- La Commune a eu le fond de 100 Ecus de la fondation de feu le Secrétaire Rossier de Fribourg et en tire l'intérêt au Régent.*
- écoles sont-ils réunis à l'église ou des pauvres?
- Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien? *les enfants se cottisent pour faire la somme de 12 Ecus petit argent fribourgeois.*
- 15°. Bâtiment de l'école. *il n'y en a point.*
- a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?
- b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?
- c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, & à quel prix?
- d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école. *Sans la maison appartenante à l'instituteur qui la maintient à ces frais.*

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître

d'école? *toute la rente consiste en 20 écus argens fribourgeois*A. En argent, bled, vin, ou bois? *rien en argent*

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
- c. Fondations? *il n'y a pas d'autre que celle de St. Sébastien Rossier & rapporte ci contre*
- d. Caisses communales?
- e. Biens d'église? *rien*
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit? *rien*
- g. De biens-fonds? *rien*
- h. Ou d'autres capitaux quelconques? *rien*

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Commissaire